

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(6 mai 2019)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 6 mai 2019 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

116-05-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

117-05-2019

3.1 - Séance régulière du 8 avril 2019

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 8 avril dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 8 avril 2019 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

118-05-2019

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à avril 2019 totalisant 349 903,67 \$ (Folio 350188) et 16 398,16 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 11813 à # 11867 inclusivement, par prélèvement bancaire # 84, ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis d'avril 2019

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois d'avril 2019 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 30 avril 2019, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

119-05-2019

4.4 - Demande de don et commandite - Corps de cadet 619 Beauceville

ATTENDU qu'une demande de don des Cadets de Beauceville a été reçue à la Municipalité le 23 avril 2019; ATTENDU que la demande de don ne répond pas à la politique relative aux demandes de dons et commandites puisque celle-ci prévoit des exclusions dont un organisme pour du financement direct afin de poursuivre leurs activités courantes;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de commandite.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois d'avril 2019.

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion / Règlement 280-163A-2019 modifiant le plan d'urbanisme

La conseillère Lise Rancourt donne avis qu'un règlement no. 280-163A-2019 modifiant le plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation commerciale de la Municipalité sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

6.2 - Avis de motion / Règlement 281-164A-166A-2019 modifiant le règlement de zonage et de construction

Le conseiller Stéphane Auclair donne avis qu'un règlement no. 281-164A-166A-2019 modifiant le règlement de zonage et le règlement de construction afin de créer une nouvelle zone commerciale, de rendre conforme le règlement de construction au règlement de prévention incendie, de préciser la localisation des bâtiments accessoires ou complémentaires à l'usage principal et d'ajouter une norme concernant les marges avant dans les dispositions applicables à un projet intégré sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

6.3 - Avis de motion / Règlement 283-164A-2019 modifiant le règlement de zonage

Le conseiller Pierre Quirion donne avis qu'un règlement no. 283-164A-2019 modifiant le règlement de zonage afin d'apporter des précisions sur certains usages autorisés dans la zone agricole permanente, des précisions sur les garages privés et enfin d'autoriser les logements bigénérationnels sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

120-05-2019

6.4 - Représentant autorisé pour l'application du règlement no. 278-2018 concernant la prévention des incendies

ATTENDU qu'un ou des représentants autorisés doivent être nommés par le conseil municipal pour l'application du règlement no. 278-2018 concernant la prévention incendie;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Kevin Morin, inspecteur municipal et de voirie adjoint, comme représentant autorisé pour l'application du règlement no. 278-2018 concernant la prévention incendie, en plus de M. Hugues Poulin, inspecteur municipal.

121-05-2019

6.5 - Déterminer date de la consultation publique - règlements no. 281-164A-166A-2019, no. 280-163A-2019 et no. 283-164A-2019

ATTENDU que le projet de règlement no. 280-163A-2019 modifiant le plan d'urbanisme a été adopté par la résolution no. 084-04-2019;
ATTENDU que le premier projet du règlement no. 281-164A-166A-2019 modifiant le règlement de zonage et le règlement de construction a été adopté par la résolution no 085-04-2019;
ATTENDU que le premier projet du règlement no. 283-164A-2019 modifiant le règlement de zonage a été adopté par la résolution no 086-04-2019;
ATTENDU que la Loi prévoit qu'une consultation publique doit être tenue pour l'adoption de modifications au règlement de zonage et au plan d'urbanisme;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 juin 2019 à 19 h 00 sur les projets de règlements no. 280-163A-2019, no. 281-164A-166A-2019 et no. 283-164A-2019.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 54. Puisqu'il n'y a aucune intervention, la période de questions est aussitôt fermée à 19 h 55.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

122-05-2019

8.1 - Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;
ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE madame Dominique Lamarre, directrice générale, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

123-05-2019

8.2 - Réhabilitation par chemisage d'une conduite d'égout sur la 1re Avenue et la 30e Rue - AGI Environnement inc. - demande de paiement # 2

ATTENDU les travaux de réhabilitation par chemisage d'une conduite d'égout sur la 1re Avenue et la 30e Rue réalisé par AGI;
ATTENDU que le décompte 002 des travaux réalisés présenté par AGI Environnement inc. ;
ATTENDU la recommandation de paiement no. 2 provenant du surveillant de chantier, soit M. Olivier Lachance, ing. pour la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement d'une somme de 108 420,78 \$, taxes incluses à AGI Environnement inc.

124-05-2019

8.3 - Centre communautaire - changer 2 plinthes électriques

ATTENDU qu'il y a deux plinthes électriques à changer au Centre communautaire;

ATTENDU que la Municipalité a demandé une soumission à Renault Bourque Électrique inc. pour effectuer le changement de 2 plinthes électriques;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission no. 16280 de Renault Bourque Électrique inc. au coût de 235,85 \$, avant les taxes applicables.

9 - QUESTIONS DIVERSES

125-05-2019

9.1 - École Éco-Pin - demande d'aide financière pour terrain de soccer synthétique

ATTENDU que l'école L'Éco-Pin a présenté une demande d'aide financière pour la construction d'un terrain de soccer synthétique;

ATTENDU que les coûts du projet sont estimés à 64 510 \$;

ATTENDU qu'une fois réalisé ce terrain de soccer pourra être utilisé par la Municipalité en vertu de l'entente entre la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, l'école L'Éco-Pin et la Commission scolaire Beauce-Etchemin signée le 4 septembre 2018;

ATTENDU que ce projet est intéressant pour l'ensemble des jeunes de la Municipalité;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer à la réalisation d'un terrain de soccer synthétique dans la cour de l'école L'Éco-Pin pour un montant total de 2 500 \$.

126-05-2019

9.2 - Weblex - renouvellement de la licence annuelle

ATTENDU que la licence annuelle de l'application Conseil sans papier Web 2.0 et l'hébergement doivent être renouvelés;

ATTENDU que les membres du conseil et la directrice générale sont très satisfaits de l'utilisation de cette application;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la licence annuelle et l'hébergement pour l'application Conseil sans papier Web 2.0 de Weblex Design inc. au coût de 2 617,28 \$, avant les taxes applicables.

127-05-2019

9.3 - Conception du logo de la Municipalité - octroi du contrat

ATTENDU que la Municipalité a demandé des prix pour la création de son image corporative;

ATTENDU qu'une demande de prix a été envoyée à trois entreprises sélectionnées par les membres du comité "logo", après visionnement des portes-folios disponibles sur Internet;

ATTENDU que la Municipalité a reçu des prix des trois entreprises sollicités pour la réalisation de ce travail;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Impression GP, plus bas soumissionnaire répondant aux exigences de la Municipalité au coût de 550 \$.

128-05-2019

9.4 - Demande financière collective pour réaliser la démarche Municipalités Amis des aînés (MADA)

Attendu la volonté du conseil municipal d'encourager la participation des aînés au sein de la communauté et de développer une culture d'inclusion sociale des aînés;

Attendu l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité;

Attendu que la proportion du nombre d'aînés au sein de notre municipalité est importante;

Attendu que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services

sociaux offre un programme de soutien financier et technique pour les municipalités et les MRC (appel de projets 2019-2020, volet 1 : soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés) afin de réaliser une démarche MADA;

Attendu que cette démarche permet de réaliser une politique et un plan d'action en faveur des aînés;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan peut déposer une demande d'aide financière collective au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux impliquant la participation de plusieurs municipalités afin d'élaborer cette démarche MADA;

Attendu que notre MRC ne dispose pas de politique et de plan d'action en faveur des aînés et que seulement deux municipalités (Saint-Gédéon-de-Beauce et St-Martin) sont à jour avec leur politique et plan d'action en faveur des aînés;

Attendu que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention d'une municipalité;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

De signifier à la MRC de Beauce-Sartigan notre intérêt, à titre de Municipalité, pour participer à l'élaboration de la démarche MADA (demande collective) et de respecter les modalités liées à cette demande de soutien collectif;
De nommer Marc-Ange Doyon à titre d' élu, responsable du dossier « Aînés » pour notre municipalité;
De nommer la MRC de Beauce-Sartigan à titre de coordonnateur des travaux concernant l'élaboration de la démarche collective MADA;

129-05-2019

9.5 - Branches - location d'un conteneur roll-off

ATTENDU que depuis l'adoption du règlement no. 278-2018 concernant la prévention des incendies, il n'est plus possible de faire des feux à ciel ouvert en milieu urbain afin de brûler des branches;
ATTENDU que les membres du conseil municipal trouvent intéressant de procéder à la location d'un conteneur roll-off pour accueillir les branches des citoyens situés en milieu urbain;
ATTENDU que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud offre une collecte de résidus verts pour les feuilles et le gazon jusqu'au 26 mai;
ATTENDU que le dépôt pour la collecte des résidus verts de la Municipalité est situé au garage municipal;
ATTENDU que le conteneur pourra être situé au même endroit pour la même période;
ATTENDU que la Municipalité a reçu une soumission de Service sanitaire DF pour la location d'un conteneur pour un prix variant selon la grosseur du conteneur choisi;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire livrer un conteneur de 10 verges au coût de 274,50 \$, avant les taxes applicables, incluant 1 tonne de matériaux secs de Services sanitaires DF pour permettre aux citoyens d'y déposer leurs branches.

130-05-2019

9.6 - Embauche d'un inspecteur municipal et de voirie adjoint - Kevin Morin

ATTENDU qu'avec le départ à la retraite prévu en mai 2020 de l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, le poste d'inspecteur municipal devra être pourvu;
ATTENDU qu'avant son départ, un nouvel inspecteur devra être formé;
ATTENDU que la Municipalité a également besoin d'un employé pour réaliser diverses tâches reliées à la voirie;
ATTENDU que la Municipalité a procédé, en 2018, à un appel de candidatures afin de pourvoir un poste d'inspecteur municipal et de voirie adjoint;
ATTENDU qu'un seul des candidats reçus à l'entrevue s'est avéré disponible afin de combler le poste;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins procède à l'embauche de M. Kevin Morin, pour une période d'un an, au poste d'inspecteur municipal et de voirie adjoint, selon les conditions énumérées au contrat de travail;

QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit désignée afin de signer le contrat de travail de M. Kevin Morin, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

131-05-2019

9.7 - Motion de félicitations à Kassiopeia par la Bohème / Mme Katee Boucher

ATTENDU que l'entreprise Kassiopeia par la Bohème de l'entrepreneure notredamoise Katee Boucher a reçu l'honneur de recevoir le Jarret *Travailleur autonome / microentreprise* lors de la 31e édition du Gala de reconnaissance entrepreneuriale de la Chambre de commerce de Saint-Georges qui s'est déroulée le 27 avril dernier; ATTENDU que Mme Katee Boucher était également en vedette dans l'émission de télévision *Dans l'oeil du dragon* diffusée le 24 avril dernier à Radio-Canada qui lui a permis de recevoir une offre de la dragonne Isabelle Chevalier (Bio-K+ International) que Mme Boucher a acceptée; ATTENDU que les élus de Notre-Dame-des-Pins souhaitent adresser à Mme Boucher leurs félicitations pour l'ensemble du travail réalisé afin de développer son entreprise tout en la faisant rayonner ainsi que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins à travers le Québec; ATTENDU que les élus se font les porte-paroles de l'ensemble des citoyens de Notre-Dame-des-Pins afin de souligner leur fierté pour les récents succès obtenus par leur concitoyenne;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter cette motion de félicitations envers Mme Katee Boucher pour le succès obtenu dans l'exploitation de son entreprise Kassiopeia par la Bohème.

132-05-2019

9.8 - Camp de jour estival - demandes

ATTENDU que le responsable du camp de jour estival, M. Dominic Veilleux, a adressé plusieurs demandes au conseil municipal; ATTENDU que l'un des fours à micro-ondes du centre communautaire est très long à chauffer la nourriture; ATTENDU le questionnement de M. Veilleux à savoir si le fonctionnement sera le même que l'an dernier pour l'utilisation de l'air climatisée; ATTENDU les demandes concernant l'horaire et le titre d'emploi de la monitrice en chef, Sarah Bolduc; ATTENDU la demande concernant l'ajout d'une monitrice en chef en remplacement lorsque la monitrice en chef n'est pas présente au camp de jour; ATTENDU que la monitrice en chef est présente 40 heures par semaine au camp de jour sur un horaire total d'ouverture du camp de jour de 52,5 heures, incluant les 20 heures du service de garde; ATTENDU que les monitrices peuvent effectuer leur travail sans être sous la supervision constante d'une monitrice en chef, laquelle est tout de même présente 8 heures par jour; ATTENDU une demande pour l'ajout possible d'aides moniteurs; ATTENDU que les membres du conseil ne disposent pas d'informations suffisantes concernant la possible embauche d'aides moniteurs pour l'été 2019;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un nouveau four à micro-onde soit acheté pour le centre communautaire; QUE le fonctionnement pour l'utilisation de l'air climatisée est le même qu'à l'été 2018, soit que l'air climatisé ne sera pas utilisé pour le camp de jour à moins d'une canicule, après approbation de la direction générale; QUE le conseil ne souhaite pas modifier les titres actuels des emplois reliés au camp de jour ni sa hiérarchie; QUE la Municipalité procède à l'embauche de Sarah Bolduc comme monitrice en chef, selon l'échelle salariale actuellement en vigueur; QUE l'emploi de Sarah Bolduc, monitrice en chef, débutera à temps partiel à partir du 13 mai et à temps plein à partir du 10 juin 2019; QUE la monitrice en chef doit travailler à partir du bureau municipal jusqu'à la semaine préparatoire des monitrices qui a lieu au centre communautaire, le télétravail n'étant pas accepté, et une feuille de temps doit être dûment remplie.

133-05-2019

9.9 - Demande de révision de la décision concernant le lot 5 184 517 (coin 35e Rue/3e Avenue)

ATTENDU que M. Alain Maheu, propriétaire du lot no. 5 184 517 situé à l'intersection de la 3e Avenue et de la 35e Rue, a déposé le 2 mai 2019 une demande de révision de la décision rendue par le conseil (résolution no. 010-01-2019) concernant une demande refusée pour la réalisation de trois branchements de services sur ledit lot; ATTENDU que le lot no. 5 184 517 est actuellement desservi par une entrée de services localisée sur la 35e Rue; ATTENDU que le demandeur mentionne que l'entrée de services projetée sur la 3e Avenue afin de desservir une éventuelle maison unifamiliale suite à un futur lotissement du lot no. 5 184 517, pourrait se faire sur la 35e Rue en passant sur le terrain où une éventuelle maison unifamiliale jumelée est projetée; ATTENDU que les membres du conseil ne sont pas favorables à ce que des conduites pour l'eau potable et l'eau usée desservant une résidence traversent un lot adjacent à la propriété desservie; ATTENDU que les membres du conseil ne veulent pas qu'une entrée de services supplémentaire soit ajoutée, que ce soit à la 3e Avenue ou à la 35e Rue, pour différents motifs incluant non limitativement le fait qu'une telle façon de procéder pourrait potentiellement causer différents problèmes dans la gestion et l'entretien du réseau et des raccordements et pour ne pas briser la structure de la chaussée et le pavage de ces rues;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir la décision prise par le conseil municipal par la résolution no. 010-01-2019, soit de maintenir l'interdiction d'ajouter une ou des entrées de services supplémentaires au lot no. 5 184 517 ou à une éventuelle subdivision de ce lot.

134-05-2019

9.10 - Procédure pour le traitement des plaintes

ATTENDU qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci après : le « CM ») ou 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujetti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : notredamedespins@sogetel.net, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

135-05-2019

9.11 - Camp de jour estival - achat de t-shirts

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat de t-shirts pour les monitrices du camp de jour municipal;
ATTENDU qu'il y a une demande du responsable du camp de jour, M. Dominic Veilleux, pour qu'il puisse choisir une couleur différente de t-shirts à chaque année;
ATTENDU que les t-shirts sont encore utilisables après une seule saison;
ATTENDU qu'une soumission de Sumacom, division Lori-Alexa a été reçue pour l'achat de t-shirt dry fit avec le logo du camp de jour à l'avant et l'inscription "moniteur" ainsi que le nom des commanditaires au dos, au coût unitaire de 17,25 \$ pour un nombre de 20 t-shirts, ainsi que des frais de livraison de 10 \$;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la couleur des t-shirts achetés soit la même à chaque année afin que les monitrices puissent conserver leurs t-shirts;
QUE la Municipalité fasse l'acquisition de 2 t-shirts par nouvelles monitrices et d'un t-shirt pour une monitrice qui était en poste l'année précédente mais que pour l'été 2019, chaque monitrice reçoive 2 t-shirts puisque cette politique est nouvelle;
QUE cette politique d'achat s'applique également à la monitrice en chef;
QUE M. Dominic Veilleux, responsable du camp de jour, avise les monitrices de cette politique relative à l'achat des t-shirts du camp de jour;
QUE la soumission de Sumacom, division Lori-Alexa soit acceptée pour un montant total de 355,00 \$, avant les taxes applicables, pour l'achat de 20 t-shirts;
QUE les t-shirts restants peuvent être vendus aux monitrices qui le désirent selon le coût net de l'achat.

136-05-2019

9.12 - Soccer - achats

ATTENDU que l'achat d'équipement et de matériels pour le soccer est requis avant le début de la saison;
ATTENDU que cette dépense était prévue au budget 2019 et que la somme est disponible;
ATTENDU que la soumission no. 45315 a été reçue de Distribution Sports Loisirs le 2 mai 2019;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'équipement et de matériels pour le soccer auprès de Distribution Sports Loisirs au montant de 423,34 \$, avant les taxes applicables.

137-05-2019

9.13 - Achat d'un portable pour l'inspecteur municipal et de voirie adjoint

ATTENDU que l'embauche d'un inspecteur municipal et de voirie adjoint nécessite l'achat et l'installation d'un nouveau poste de travail;
ATTENDU que des vérifications de prix pour l'achat d'un portable ont été effectuées;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'achat d'un portable DELL au coût de 679 \$, avant les taxes applicables;

QUE l'installation du portable et sa mise en route soient effectuées par Service Informatique David Pépin.

138-05-2019

9.14 - Comité d'embellissement - Aménagement paysager pour deux panneaux d'entrée

ATTENDU la soumission reçue des Serres Bégin pour l'aménagement paysager de deux panneaux d'entrée de la Municipalité; ATTENDU que la réalisation de ce projet est prévu au budget et réalisé par le comité d'embellissement de la Municipalité; ATTENDU que les crédits sont disponibles;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'aménagement paysager pour deux des panneaux d'entrée de la Municipalité aux Serres Bégin au montant de 2 157,47 \$, avant les taxes applicables.

139-05-2019

9.15 - Réparation du chemin Royal

ATTENDU que le chemin Royal, de la 30e Rue à la limite de la Municipalité avec la Ville de Saint-Georges, est parsemé de nombreux nids-de-poule réparés en urgence ce printemps par le ministère des Transports; ATTENDU que la qualité de la surface de roulement est grandement affectée par la présence de ces nombreux nids-de-poule; ATTENDU que la Municipalité souhaite que le ministère des Transports effectue une réfection majeure du pavage de cette section du chemin Royal rapidement; ATTENDU que l'état actuel de la chaussée peut être dangereux puisqu'un grand nombre d'automobilistes essaient d'éviter les nombreux nids-de-poule en déviant de leur trajectoire normale;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports de procéder à une réfection du pavage du chemin Royal, de la 30e Rue à la limite Sud de Notre-Dame-des-Pins, en 2019.

140-05-2019

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 55.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse